



PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX NATURELS A L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS DU TERRITOIRE

Lépanges-sur-Vologne, le 1^{er} février 2022

Sommaire

Communiqué de presse	2
Objectif n° 1 : Résorber les foyers de pollution domestique	4
Objectif n° 2 : Restaurer et préserver les cours d'eau et zones humides	5
Objectif n° 3 : Améliorer la qualité du milieu naturel sur ancienne friche industrielle	6
Objectif n° 4 : Animer et sensibiliser	6
 <u>Annexes</u>	
Signataires	7
Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi	9

Lépanges-sur-Vologne, le 1^{er} février 2022

Un partenariat renouvelé pour préserver la qualité de l'eau et du patrimoine naturel

Mardi 1^{er} février 2022, à Lépanges-sur-Vologne (88), Virginie GREMILLET, Présidente de la communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges et Marc HOELTZEL, Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé le contrat de territoire « Eau et Climat » en faveur de la préservation et de l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels.

Cette signature est le fruit d'un partenariat de longue date entre la collectivité et l'agence de l'eau aujourd'hui renouvelé.

La trajectoire définie de manière concertée se décline à travers une programmation pluriannuelle. **Au total, 23 actions concrètes ont été identifiées pour un montant total d'investissement de 4,1 M€ et une aide potentielle de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de 2,4 M€.**

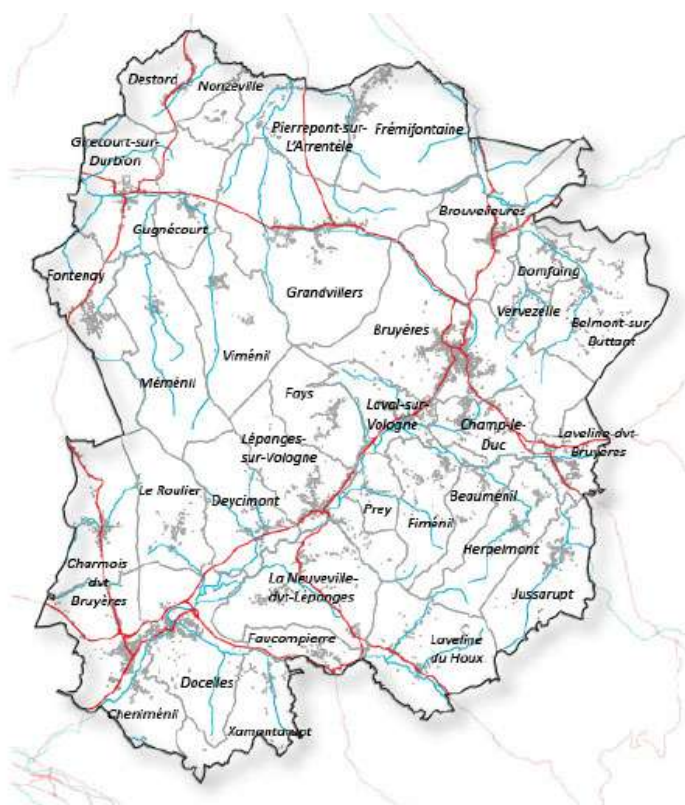
Parmi les enjeux identifiés figurent la mise aux normes de l'assainissement en améliorant en particulier la collecte des effluents domestiques. La préservation des milieux aquatiques et des habitats au regard des espèces remarquables du territoire est le second enjeu phare du contrat « Eau et Climat ».

Le territoire

Le territoire, d'une superficie d'environ 307 km², compte 34 communes pour près de 16 000 habitants.

Il est parcouru par près de 300 km de cours d'eau situés entre plaine et montagne sur les bassins versants de la Vologne, du Durbion, du Ruisseau d'Argent et de la Mortagne.

3 600 ha de zones humides ont été répertoriés, soit un peu plus de 16% du territoire intercommunal.



60% des masses d'eau de surface¹ sont au rendez-vous du bon état écologique, mais des altérations sur la morphologie, la continuité écologique ou certains paramètres (phosphore, azote, pH...) affectent le bon fonctionnement des cours d'eau. L'état chimique des masses d'eau est de son côté dégradé par la présence de substances ubiquistes², essentiellement les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques provenant de la combustion).

Les eaux souterraines, quant à elles, présentent un bon niveau qualitatif, mais doivent faire l'objet d'une attention particulière sur le plan quantitatif, en particulier dans le contexte de changement climatique.

1. une masse d'eau correspond à tout ou partie d'un cours d'eau, d'un lac
2. substances à caractère persistant, bioaccumulables et présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale

Objectif n° 1 : Résorber les foyers de pollution domestique



Cet objectif est central pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau du territoire et répondre aux exigences de la Directive Eaux résiduaires urbaines. Une programmation de travaux prioritaires, en tenant compte de la soutenabilité financière de la collectivité, a été arrêtée en lien avec les services de l'État (préfecture, direction départementale des territoires), la collectivité et l'agence de l'eau



Sur la durée du présent contrat, cela se traduira en particulier par des études et des travaux :

- ... pour améliorer la collecte des effluents à Lépages-sur-Vologne (avec la pose de 1,1 km de réseaux) ;
- ... pour améliorer le pré-traitement des effluents et en réduire la quantité plus particulièrement sur l'Arentèle à Bruyères ;
- ... pour supprimer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de Bruyères.

La gestion intégrée des eaux pluviales, comme solution face au changement climatique, est également prise en compte. Une opération de pose de récupérateurs d'eau est inscrite pour la commune de Bruyères, accompagnée d'une sensibilisation aux économies d'eau.

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Résorber les foyers de pollution domestique	759 545 €	400 632 €

Objectif n° 2 : Restaurer et préserver les cours d'eau et zones humides



Bénéficiant d'un patrimoine naturel riche et varié, la communauté de communes souhaite poursuivre son engagement de manière volontariste. L'objectif des actions menées est double : améliorer la qualité de l'eau grâce à des rivières en bonne santé et préserver des espèces remarquables grâce à des habitats protégés, en particulier dans les zones humides.



Cela se traduira par des travaux de replantation des berges, d'effacements d'ouvrages (seuils ou barrages), par la gestion d'espèces inadaptées au bord de cours d'eau à l'exemple des résineux... sur les principaux bassins versants de la Vologne et du Durbion, sans exclure d'autres cours d'eau du territoire.

Des travaux seront également menés sur le ruisseau de la Neuné pour préserver les habitats propices à la Mulette Perlière, un enjeu porté en inter-territoires.

A l'appui de l'inventaire des zones humides réalisé, une étude complètera l'ambition affichée de la collectivité en définissant un programme de restauration de ces milieux stratégiques.

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Restaurer et préserver les cours d'eau et zones humides	2 532 563 €	1 558 524 €

Objectif n° 3 : Améliorer la qualité du milieu naturel sur une ancienne friche industrielle

Ce projet pilote et de transition vers de nouvelles pratiques comprend la réalisation d'une étude en vue de la requalification d'une friche industrielle/filature en lien avec le corridor prairial porté par le PETR de la Déodatie.

Cette étude permettra de mettre en commun des compétences plurielles afin de porter un regard à 360° sur ce qui peut être mis en œuvre en termes d'amélioration d'un milieu dans un environnement urbanisé : gestion intégrée des eaux pluviales, solutions fondées sur la nature, continuité écologique, amélioration de la qualité des eaux souterraines...

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Améliorer la qualité du milieu naturel sur une ancienne friche industrielle	70 640 €	31 256 €

Objectif n° 4 : Sensibiliser et animer

Pour être au rendez-vous des objectifs fixés et démultiplier le porté à connaissance sur les enjeux de l'eau et de la biodiversité sous climat changeant, la communauté de communes déploiera des moyens humains dédiés. Les missions confiées concerneront en particulier un appui aux communes pour le passage au 0 pesticide, la réalisation d'études et de suivi des travaux identifiés, la réalisation d'actions de sensibilisation...

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Sensibiliser, animer	738 411 €	376 484 €

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Parce que l'eau est un patrimoine commun de la nation, une ressource vitale à protéger et un droit pour tous en France, prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien est une nécessité.

Au cœur de ce travail d'intérêt général, l'agence de l'eau Rhin-Meuse est chargée par l'État de surveiller la santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques et de favoriser les projets répondant à ses priorités : préserver les ressources en eau et les milieux naturels sur son périmètre d'intervention, le bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

À partir des redevances qu'elle perçoit sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse réinjecte l'essentiel de son budget sur le territoire en mobilisant ses connaissances, ses compétences et ses financements aux côtés de toutes celles et ceux, qui ont un rôle important dans la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11^{ème} programme a été lancé le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges

La Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges (CCB2V) est située sur un territoire de piémont, entre les deux pôles urbains d'Epinal et de Saint-Dié-des Vosges. Le territoire est caractérisé par un paysage de vallée sur le Sud-Est et le Nord-Est et une partie cultivée de plaine sur le Nord-Ouest.

Ce territoire d'une superficie de 307 kilomètres carrés comprend près de 300 kilomètres de cours d'eau. Elle compte 34 communes pour 15 582 habitants.

Elle occupe un territoire vaste et diversifié, constitué de trois entités distinctes du point de vue des conditions naturelles et socio-économiques : la plaine agricole domine à l'est. L'enveloppe sud-est structurée par la Vologne, qui a connu jadis une ère prospère avec l'industrie textile et papetière aujourd'hui en plein déclin, subit de plein fouet la crise économique. Et enfin le nord, peu peuplé est dominé par la forêt avec un taux de boisement important.

Cette diversité est d'abord une source de richesses qu'il convient de faire fructifier dans un élan de solidarité partagée, mais elle est aussi source de difficultés

Le territoire intègre partiellement trois bassins versants élémentaires (HAUTE MOSELLE, MORTAGNE et MOSELLE VOSGIENNE), soit onze masses d'eau et trois cours d'eau principaux, la Vologne, la Mortagne et le Durbion.

Actuellement, la CCB2V mène une politique ambitieuse de préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans une optique de résilience et d'adaptabilité face au changement climatique. Elle a progressivement élargi son plan d'actions, depuis les premiers programmes de restauration des cours d'eau jusqu'à la considération du bassin-versant au sens plus large.

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

Le [contrat de territoire « Eau et Climat »](#) repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte au minimum la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leurs politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Valentin THEVENIN

Communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges
03 29 57 88 16
v.thevenin@cc-bruyeres.fr